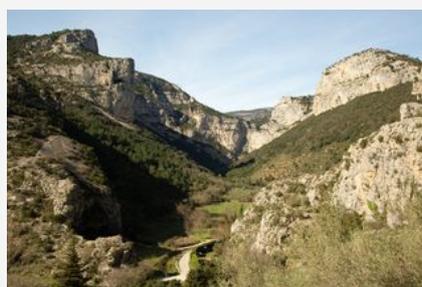


Axe 1 : Préservation et gestion des paysages

Poursuivre la dynamique enclenchée en faveur des paysages fondant l'identité du Grand Site de France, mettre en œuvre les actions opérationnelles et les outils créés, et déployer cette dynamique à l'échelle de toutes les Gorges de l'Hérault.



Préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau

► Schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques

Afin d'appréhender ces activités de manière cohérente sur l'ensemble du territoire, les communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises ont réalisé une étude pour définir le schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques. Différents enjeux ont été identifiés : la protection des paysages, et de l'environnement, la structuration de la baignade et des activités nautiques, l'organisation de la sécurité publique et des secours et la conciliation des enjeux et usages.

► Charte architecturale et paysagère

En octobre 2019 a été lancé le diagnostic en vue de la réalisation d'une charte architecturale et paysagère

des gorges de l'Hérault dans le cadre du Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques. Cette charte va concerner 13 communes du Grand Site de France dont 5 en vallée de l'Hérault.

La première phase d'étude s'est déroulée pendant la période d'activité des sports de pleine nature et la deuxième phase sera lancée à l'**automne 2020** pendant laquelle l'intercommunalité ira à la rencontre des loueurs pour mettre à jour le projet de charte de façon concertée.

Afin de contribuer à la boîte à outils au service du paysage, la charte va répondre à plusieurs enjeux :

- ▶ Générer un dialogue et créer une culture commune et partagée avec les acteurs du territoire des Gorges de l'Hérault
- ▶ Identifier les enjeux de préservation et de requalification paysagère du fleuve, de ses berges et abords directs
- ▶ Concevoir, dessiner et rédiger un cahier de recommandations architecturales et paysagères

A court terme, la volonté est de questionner les aménagements existants, tant publics que privés, en vue de les améliorer. Concrètement, les objectifs sont l'intégration paysagère des infrastructures des acteurs professionnels et équipements publics, la meilleure prise en compte du contexte réglementaire (label Grand Site de France, inscription au Patrimoine Mondial par l'Unesco, sites classés, monuments historiques, Natura 2000, réserve biologique domaniale, AOC, arrêtés préfectoraux, etc.), ou encore l'accompagnement des professionnels du territoire dans leurs projets.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**